

Une nouveau partenariat entre l'académie de Caen et l'UGEM (Union des Groupements des Employeurs Mutualistes)



L'UGEM est le syndicat d'employeur de la branche Mutualité, signataire de la convention collective nationale. Elle est l'interlocuteur des partenaires sociaux et des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale de la branche Mutualité. Sur la région, la Mutualité Française Normandie qui regroupe l'ensemble des mutuelles et des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes est son principal partenaire. Cette convention de partenariat décline au niveau académique l'accord-cadre national signé le 25 juillet 2008 entre le ministre de l'Education nationale et le président de l'Union des Groupements des Employeurs Mutualistes. Il prévoit notamment :

- D'informer les familles, les élèves, les chefs d'établissement, les personnels enseignants sur les métiers de la Mutualité, sur les débouchés et perspectives d'embauche dans le secteur ainsi que d'orienter les élèves tout au long du cursus secondaire.

- D'accompagner la formation professionnelle initiale en accueillant les élèves de la 5ème à la Terminale dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et de la Formation.

- Participer à la formation des personnels de l'Education nationale à travers des stages dans les entreprises mutualistes.

- De faciliter la recherche d'entreprises d'accueil pour les stages des élèves des secteurs assurance et sanitaire et social, ainsi que leur future insertion professionnelle.

- Porter une réflexion sur l'articulation entre les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel et les besoins en qualification de la branche Mutualité.